

Commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont

10 Grande Rue

25650 Maisons-du-Bois-Lièvreumont

DEPARTEMENT

DU DOUBS

ARRONDISSEMENT

DE PONTARLIER

CANTON

D'ORNANS

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 mars 2024

OBJET

APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET
COMMUNAL

N° 20240314-01

du 14/03/2024

NOTA. - Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération a été publié
le 15/03/2024

que la convocation du conseil avait été faite le
08/03/2024

et que le nombre des membres en exercice est
de 14

Présents : 12

Procuration : 1

Exclu : 1

Votants : 13

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



Résultat du vote

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre,

Le quatorze mars, à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie, Mme BERTIN Marie, Mme BERTRAND Emmanuelle, Mr JACQUET Baptiste, Mr MINARY Fabian, Mr NICOD Christian, Mr POURCHET Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mme JONCOUR Magaly (pouvoir à Mr VUILLEMIN Marc)

Secrétaire de séance : Mr FUSIER Nicolas

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le résultat de l'exercice 2023, chapitre par chapitre, pour le Budget Communal.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2023 du Budget Communal de la commune, qui présente :

En Fonctionnement :

- Un total de dépenses de	578 289.15 €
- Un total de recettes de	847 806.06 €
Soit un résultat excédentaire de	269 516.91 €
+ Excédent antérieur reporté	569 569.57 €
Soit un résultat global de Fonctionnement de	839 086.48 €

En Investissement :

- Un total de dépenses de	181 724.97 €
- Un total de recettes de	271 140.69 €
Soit un résultat excédentaire de	89 415.72 €
+ Déficit antérieur reporté	- 22 433.51 €
Soit un résultat global d'Investissement de	66 982.21 €

Soit un résultat global à la clôture de l'exercice de 906 068.69 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,
Francis BOURDIN



Commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont

10 Grande Rue

25650 Maisons-du-Bois-Lièvreumont

DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER
CANTON
D'ORNANS

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 mars 2024

OBJET

APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET EAU

N° 20240314-02

du 14/03/2024

NOTA. - Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération a été publié
le 15/03/2024

que la convocation du conseil avait été faite le
08/03/2024

et que le nombre des membres en exercice est
de 14

Présents : 12

Procuration : 1

Exclu : 1

Votants : 13

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



Résultat du vote

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quatorze mars, à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est
réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la
Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr
COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie,
Mme BERTIN Marie, Mme BERTRAND Emmanuelle, Mr JACQUET
Baptiste, Mr MINARY Fabian, Mr NICOD Christian, Mr POURCHET
Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mme JONCOUR Magaly (pouvoir à Mr VUILLEMIN Marc)

Secrétaire de séance : Mr FUSIER Nicolas

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le résultat de l'exercice
2023, chapitre par chapitre, pour le Budget Eau.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal vote à
l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif
2023 du Budget Eau de la commune, qui présente :

En section d'Exploitation :

- Un total de dépenses de 121 353.21 €
- Un total de recettes de 135 274.50 €

Soit un résultat excédentaire de 13 921.29 €
+ Résultat antérieur reporté 5 894.18 €

Soit un résultat global d'exploitation de 19 815.47 €

En Investissement :

- Un total de dépenses de 86 534.51 €
- Un total de recettes de 199 855.01 €

Soit un résultat excédentaire de 113 320.50 €
+ Déficit antérieur reporté - 62 348.01 €

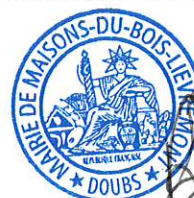
Soit un résultat global d'Investissement de 50 972.49 €

Soit un résultat global à la clôture de l'exercice de 70 787.96 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,
Francis BOURDIN



Commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont

10 Grande Rue

25650 Maisons-du-Bois-Lièvreumont

DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER
CANTON
D'ORNANS

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 mars 2024

OBJET

APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET BOIS

N° 20240314-03

du 14/03/2024

NOTA. - Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération a été publié
le 15/03/2024

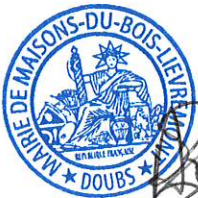
que la convocation du conseil avait été faite le
08/03/2024

et que le nombre des membres en exercice est
de 14

Présents : 12
Procuration : 1
Exclu : 1
Votants : 13

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



Résultat du vote

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quatorze mars, à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est
réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la
Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr
COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie,
Mme BERTIN Marie, Mme BERTRAND Emmanuelle, Mr JACQUET
Baptiste, Mr MINARY Fabian, Mr NICOD Christian, Mr POURCHET
Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mme JONCOUR Magaly (pouvoir à Mr VUILLEMIN Marc)

Secrétaire de séance : Mr FUSIER Nicolas

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le résultat de l'exercice
2023, chapitre par chapitre, pour le Budget Bois.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal vote à
l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif
2023 du Budget Bois de la commune, qui présente :

En Fonctionnement :

- Un total de dépenses de	121 648.68 €
- Un total de recettes de	135 027.64 €
Soit un résultat excédentaire de	13 378.96 €
+ Excédent antérieur reporté	130 808.93 €
Soit un résultat global de Fonctionnement de	144 187.89 €

En Investissement :

- Un total de dépenses de	12 397.50 €
- Un total de recettes de	14 953.17 €
Soit un résultat excédentaire de	2 555.67 €
+ Déficit antérieur reporté	- 11 953.17 €
Soit un résultat global d'Investissement de	- 9 397.50 €

Soit un résultat global à la clôture de l'exercice de 134 790.39 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,
Francis BOURDIN



Commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont

10 Grande Rue

25650 Maisons-du-Bois-Lièvreumont

DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER
CANTON
D'ORNANS

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 mars 2024

OBJET

APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET
CAVEAUX

N° 20240314-04

du 14/03/2024

NOTA. - Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération a été publié
le 15/03/2024

que la convocation du conseil avait été faite le
08/03/2024

et que le nombre des membres en exercice est
de 14

Présents : 12

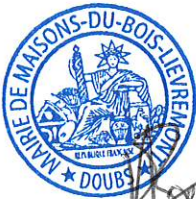
Procuration : 1

Exclu : 1

Votants : 13

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



Résultat du vote

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quatorze mars, à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est
réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la
Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr
COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie,
Mme BERTIN Marie, Mme BERTRAND Emmanuelle, Mr JACQUET
Baptiste, Mr MINARY Fabian, Mr NICOD Christian, Mr POURCHET
Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mme JONCOUR Magaly (pouvoir à Mr VUILLEMIN Marc)

Secrétaire de séance : Mr FUSIER Nicolas

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le résultat de l'exercice
2023, chapitre par chapitre, pour le Budget Caveaux.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal vote à
l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif
2023 du Budget Caveaux de la commune, qui présente :

En section d'Exploitation :

- Un total de dépenses de 27 383.87 €

- Un total de recettes de 27 383.87 €

Soit un résultat de 0.00 €

+ Excédent antérieur reporté 22 784.44 €

Soit un résultat global d'exploitation de 22 784.44 €

En Investissement :

- Un total de dépenses de 27 383.87 €

- Un total de recettes de 27 383.87 €

Soit un résultat de 0.00 €

+ Déficit antérieur reporté - 27 323.40 €

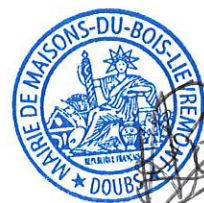
Soit un résultat global d'Investissement de - 27 323.40 €

Soit un résultat global à la clôture de l'exercice de - 4 538.96 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,
Francis BOURDIN



Commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont

10 Grande Rue

25650 Maisons-du-Bois-Lièvreumont

DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER
CANTON
D'ORNANS

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 mars 2024

OBJET

APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET
LOTISSEMENT
N° 20240314-05
du 14/03/2024

NOTA. - Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération a été publié
le 15/03/2024

que la convocation du conseil avait été faite le
08/03/2024

et que le nombre des membres en exercice est
de 14

Présents : 12
Procuration : 1
Exclu : 1
Votants : 13

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



Résultat du vote

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quatorze mars, à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est
réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la
Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr
COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie,
Mme BERTIN Marie, Mme BERTRAND Emmanuelle, Mr JACQUET
Baptiste, Mr MINARY Fabian, Mr NICOD Christian, Mr POURCHET
Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mme JONCOUR Magaly (pouvoir à Mr VUILLEMIN Marc)

Secrétaire de séance : Mr FUSIER Nicolas

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le résultat de l'exercice
2023, chapitre par chapitre, pour le Budget Lotissement.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal vote à
l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif
2023 du Budget Lotissement de la commune, qui présente :

En Fonctionnement :

- Un total de dépenses de	152 339.89 €
- Un total de recettes de	152 339.89 €

Soit un résultat de 0 €

En Investissement :

- Un total de dépenses de	291 283.94 €
- Un total de recettes de	139 727.99 €

Soit un résultat déficitaire de - 151 555.95 €

+ Excédent antérieur reporté 272.01 €

Soit un résultat global d'Investissement de - 151 283.94 €

Soit un résultat global à la clôture de l'exercice de – 151 283.94 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,
Francis BOURDIN



25357

Code INSEE

Cne MAISONS-DU-BOIS-LIEVREMONT

Commune Maisons-du-Bois-Lièvreumont

Budget
Communal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

DCM 20240314 - 06

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Francis BOURDIN, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 839 086.48 €
 - un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	14
VOTES : Contre 0 Pour 14	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	269 516.91 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	569 569.57 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	839 086.48 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	66 982.21 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-125 000.00 €
Besoin de financement F	=D+E -58 017.79 €
AFFECTATION = C	=G+H 839 086.48 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	58 017.79 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	781 068.69 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Francis BOURDIN, Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 15/03/2024 et de la publication le 15/03/2024.

A Maisons du Bois-Lièvreumont, le 14/03/2024.



[Handwritten signature]

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU ASSEMBLÉE
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

DCM 20240314-07

Le Assemblée réuni sous la présidence de Francis BOURDIN, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 144 187.89 €
 - un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	14
VOTES : Contre	0
Pour	14

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	13 378.96 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	130 808.93 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	144 187.89 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-9 397.50 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 144 187.89 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	9 397.50 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	134 790.39 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Francis BOURDIN, , compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 15/03/2024 et de la publication le 15/03/2024.

A Maisons du Bois-Lièvreumont, le 14/03/2024.



Francis Bourdin

DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER
CANTON
D'ORNANS

Commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont
10 Grande Rue
25650 Maisons-du-Bois-Lièvreumont

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 mars 2024

OBJET

APPROBATION DES COMPTES DE
GESTION 2023

N° 20240314-08

du 14/03/2024

NOTA. - Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération a été publié
le 15/03/2024

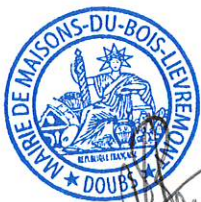
que la convocation du conseil avait été faite le
08/03/2024

et que le nombre des membres en exercice est
de 14

Présents : 13
Procuration : 1
Exclu : 0
Votants : 14

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



Résultat du vote

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quatorze mars, à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est
réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la
Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr
COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie,
Mme BERTIN Marie, Mme BERTRAND Emmanuelle, Mr JACQUET
Baptiste, Mr MINARY Fabian, Mr NICOD Christian, Mr POURCHET
Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mme JONCOUR Magaly (pouvoir à Mr VUILLEMIN Marc)

Secrétaire de séance : Mr FUSIER Nicolas

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les Comptes de Gestion
2023.

Le Conseil municipal, constatant la concordance entre les écritures des
Comptes de Gestion du Trésor Public et celles des Comptes Administratifs de
la Commune, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés,
les Comptes de gestion 2023 du Budget Communal, du Budget Eau, du
Budget Bois, du Budget Caveaux et du Budget Lotissement.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,
Francis BOURDIN



DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER
CANTON
D'ORNANS

Commune de Maisons-du-Bois-Lièvrement
10 Grande Rue
25650 Maisons-du-Bois-Lièvrement

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 mars 2024

OBJET

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS
2024 AUX ASSOCIATIONS

N° 20240314-09

du 14/03/2024

NOTA. - Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération a été publié
le 15/03/2024

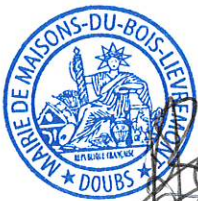
que la convocation du conseil avait été faite le
08/03/2024

et que le nombre des membres en exercice est
de 14

Présents : 13
Procuration : 1
Exclu : 0
Votants : 14

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



Résultat du vote

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quatorze mars, à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvrement s'est
réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la
Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr
COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie,
Mme BERTIN Marie, Mme BERTRAND Emmanuelle, Mr JACQUET
Baptiste, Mr MINARY Fabian, Mr NICOD Christian, Mr POURCHET
Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mme JONCOUR Magaly (pouvoir à Mr VUILLEMIN Marc)

Secrétaire de séance : Mr FUSIER Nicolas

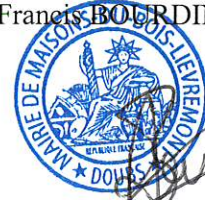
Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des différentes demandes de
subventions adressées en Mairie par les Associations locales.

Après les avoir étudiées et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à
l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer les subventions
suivantes, au titre de l'exercice 2024 :

- Association FAMILLES D'AUJOURD'HUI	550.00 €
- Club du 3 ^{ème} Age	200.00 €
- FCLA	200.00 €
- Anciens Combattants	200.00 €
- Association des Donneurs de Sang du Canton	100.00 €
- Comité Culturel du Canton	150.00 €
- Entente Sportive Saugette de Ski	200.00 €
- ADAPEI	50.00 €
- Le Haut Saugeais Blanc	300.00 €
- AFM TELETHON	50.00 €
- HBC Gilley	50.00 €
- Association Vivre Ensemble	50.00 €
- ONCODOUBS	50.00 €
- Souvenir Français	200.00 €
- Prévention routière	150.00 €
- Musique d'Arçon Le Perce-Oreille	150.00 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,
Francis BOURDIN



DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER
CANTON
D'ORNANS

Commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont
10 Grande Rue
25650 Maisons-du-Bois-Lièvreumont

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 mars 2024

OBJET

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

n° 20240314-10

du 14/03/2024

NOTA. - Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été publié le 15/03/2024

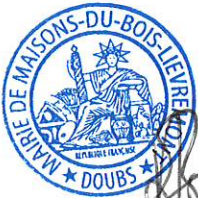
et que la convocation du conseil avait été faite le 08/03/2024

et que le nombre des membres en exercice est de 14

Présents : 12
Procuration : 2
Exclu : 0
Votants : 14

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



Résultat du vote

- Pour : 9
- Contre : 5
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quatorze mars, à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie, Mme BERTIN Marie, Mme BERTRAND Emmanuelle, Mr JACQUET Baptiste, Mr MINARY Fabian, Mr NICOD Christian, Mr POURCHET Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mme JONCOUR Magaly (pouvoir à Mr VUILLEMIN Marc)

Secrétaire de séance : Mr FUSIER Nicolas

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les simulations de produit pour les Taxes foncières, la Taxe d'Habitation et la CFE à partir des données de l'Etat avec les nouvelles bases d'imposition prévisionnelles de 2024.

Les bases d'imposition prévisionnelles de 2024 sont les suivantes :

- Taxe foncière bâti : 687 400 – Taux actuel : 28.00
- Taxe foncière non bâti : 92 900 – Taux actuel : 17.10
- Taxe d'Habitation : 28 700 – Taux actuel : 13.90
- CFE : 226 400 – Taux actuel : 19.70

A taux constants, le produit total attendu est de 256 948.00 €

Pour rappel, les taux moyens au niveau départemental sont de 38.79 pour la Taxe Foncière bâti, 24.76 pour la Taxe foncière non bâti et 25.11 pour la Taxe d'Habitation ; au niveau national : 39.42 pour la Taxe Foncière bâti, 50.82 pour la Taxe foncière non bâti et 24.45 pour la Taxe d'Habitation.

Un vote à main levée est proposé, avec plusieurs pourcentages d'augmentation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (9 pour – 5 contre) :

- DECIDE d'augmenter les taux de 3 %
- FIXE les taux à :
 - o 28.84 % pour la Taxe foncière bâti,
 - o 17.61 % pour la Taxe foncière non bâti,
 - o 14.31 % pour la Taxe d'Habitation
 - o 20.29 % pour la CFE.

le produit attendu s'élevant à 264 650 €.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire
Francis BOURDIN



I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	657 380	28,00	95,75	687 400	192 472	28,84	198 246
Taxe foncière non bâties (TFNB)	89 501	17,10	122,37	92 900	15 886	17,61	16 360
Taxe d'habitation (TH)	28 463	13,90	57,80	28 700	3 989	14,31	4 107
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	220 323	19,70	48,33	226 400	44 601	20,29	45 937
			Total		256 948		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	8	9	10
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière non bâties (TFNB)	264 650	1,029974	
Taxe d'habitation (TH)	256 948	28,84	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)	17,61	
		14,31	
		20,29	

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
15 041	3 807		244	114 699	0	-23 385		110 406

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
264 650		110 406		375 056

À BESANCON

Le 07 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
CHANTAL GOUBERT
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le 14/03/2024
Pour la Commune,



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

- a. Personnes de condition modeste **84**
- b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte **0**
- c. Locaux industriels **39 723**
- d. Logements sociaux : exo de longue durée **0**

Taxe foncière non bâtie

Taxe d'habitation : **1 315**

a. Dotation pour perte de THLV **>>>**

b. Mayotte **>>>**

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire **23**
- b. Base minimum **2 667**
- c. Locaux industriels **70 887**
- d. Autres allocations

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

- a. Par le conseil municipal **154 445**
- b. Par la loi

Taxe foncière non bâtie :

- a. Par le conseil municipal **16 142**
- b. Par la loi (terres agricoles)
- c. Par la loi (autres)

Cotisation foncière des entreprises

- a. Par le conseil municipal **386 285**
- b. Par la loi

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- a. Résidences secondaires et assimilées **28 700**
- b. Logements vacants soumis à la THLV **>>>**
- c. Bases dégrévées hors locaux vacants **758**
- d. Bases dégrévées locaux vacants
- e. Bases dégrévées majo THS

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

- a. Éoliennes et hydroliennes
- b. Centrales électriques
- c. Centrales photovoltaïques
- d. Centrales hydrauliques
- e. Centrales géothermiques
- f. Transformateurs électriques
- g. Stations radioélectriques **3 807**
- h. Installations gazières et autres
- i. Taxe sur les pylônes

5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA prév. (compensation TH) **>>>**
- b. TVA prév. (comp. CVAE) **15 041**
- c. Coefficient correcteur **1,000000**
- d. Taux FB commune 2020 **9,07**
- e. Taux FB département 2020 **18,08**

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	38,79	98,55	2,80000	95,75
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	24,76	127,05	4,68000	122,37
Taxe d'habitation (TH)	24,45	25,11	62,78	4,98000	57,80
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	26,75	>>>	53,50	5,17000	48,33

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée **>>>**
- b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés **>>>**

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :

- a. National **37,02**
- b. Communal **26,67**

Taux maximum :

- a. Taux communal majoré à ne pas dépasser **////**
- b. Taux maximum de la majoration spéciale **////**

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. Tx moy. 75% départemental **12,41**
- b. Taux maximum de la majo **>>>**

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER
CANTON
D'ORNANS

Commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont
10 Grande Rue
25650 Maisons-du-Bois-Lièvreumont

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 mars 2024

OBJET

**DESTINATION DES COUPES DE BOIS
2024**

N° 20240314-11

du 14/03/2024

NOTA. - Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été publié le 15/03/2024

que la convocation du conseil avait été faite le 08/03/2024

et que le nombre des membres en exercice est de 14

Présents : 12
Procuration : 2
Exclu : 0
Votants : 14

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



Résultat du vote

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quatorze mars, à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie, Mme BERTIN Marie, Mme BERTRAND Emmanuelle, Mr JACQUET Baptiste, Mr MINARY Fabian, Mr NICOD Christian, Mr POURCHET Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mme JONCOUR Magaly (pouvoir à Mr VUILLEMIN Marc)

Secrétaire de séance : Mr FUSIER Nicolas

Monsieur le Maire explique, que sur proposition de l'ONF, il est proposé au Conseil municipal de fixer pour les chablis et coupes de bois réglées sur l'exercice 2024, les destinations suivantes :

EN VENTES PUBLIQUES :

- En ventes groupées, par contrats d'approvisionnement : les résineux de la parcelle 3 et 12 en grumes.

EN VENTE SIMPLE DE GRE A GRE :

- Pour les Chablis, produits accidentels, il est proposé de vendre les bois façonnés à la mesure (prévente ou contrat), sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant ;
- Pour les produits de faible valeur : vente de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur ;
- Pour le levage de sangles : l'autorisation est consentie sur demande du sanglier et après accord de l'acheteur des bois, moyennant une redevance fixée, par sanglier, à :
 - o 50 € HT pour un lot d'épicéas < 200 m3
 - o 100 € HT pour un lot d'épicéas compris entre 200 et 500 m3
 - o 150 € HT pour un lot d'épicéas > 500 m3

REMUNERATION DE L'ONF POUR LES PRESTATIONS CONTRACTUELLES CONCERNANT LES BOIS FACONNES ET LES BOIS VENDUS SUR PIED A LA MESURE

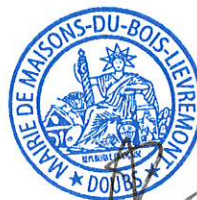
- Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, il est demandé à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre ;
- Pour les bois vendus sur pied à la mesure, il est demandé à l'ONF d'assurer une prestation de contrôle du classement des bois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE la vente aux adjudications générales et de gré à gré selon les conditions de l'ONF ;
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- AUTORISE M. le Maire à signer le devis présenté par l'ONF pour l'exécution de la prestation.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,
Francis BOURDIN



Commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont

10 Grande Rue

25650 Maisons-du-Bois-Lièvreumont

DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER
CANTON
D'ORNANS

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 mars 2024

OBJET

PRIX DE L'EAU POUR LA PERIODE
2024

N° 20240314-12

du 14/03/2024

NOTA. - Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération a été publié
le 15/03/2024

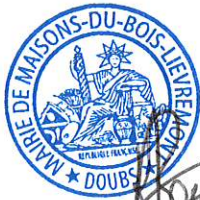
que la convocation du conseil avait été faite le
08/03/2024

et que le nombre des membres en exercice est
de 14

Présents : 12
Procuration : 2
Exclu : 0
Votants : 14

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



Résultat du vote

- Pour : 7
- Contre : 6
- Abstention : 1

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quatorze mars, à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est
réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la
Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr
COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie,
Mme BERTIN Marie, Mme BERTRAND Emmanuelle, Mr JACQUET
Baptiste, Mr MINARY Fabian, Mr NICOD Christian, Mr POURCHET
Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mme JONCOUR Magaly (pouvoir à Mr VUILLEMIN Marc)

Secrétaire de séance : Mr FUSIER Nicolas

Monsieur le Maire explique, qu'afin de pouvoir faire face aux différentes
dépenses et travaux concernant les réseaux d'Eau Potable, et en prenant en
compte l'augmentation prévue du prix de l'eau distribuée par le Syndicat des
Eaux de Dommartin, il convient d'augmenter le prix de vente de l'Eau.

Le prix est actuellement de 1.80 € HT / m3 et 45 € HT l'abonnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité des
membres présents et représentés (7 pour – 6 contre – 1 abstention) :

- o De fixer le prix de l'eau à 1.85 €/m3 pour la période 2024 (à ce prix
s'ajoute la redevance de lutte contre la pollution de l'agence de l'eau)
- o De fixer l'abonnement d'accès au service de l'eau à hauteur de 45.00 €
HT pour l'année 2024 par compteur (et non pas des sous-compteurs non
relevés)
- o D'appliquer ces tarifs à l'ensemble des abonnés à compter de la période
2024
- o D'autoriser le Maire à signer toute pièce issue des présentes

Il sera facturé en plus la T.V.A. : taux en vigueur au moment de la facturation
applicable.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,
Francis BOURDIN

